

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**[®]

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la
Directive 2001/58/CE - Belgique

MURIL

Code : 100505E

Version : 3

Date d'édition : 28 Août 2006

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : **MURIL**
Utilisation du produit : Nettoyant à fort rendement
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
Téléphone d'urgence: 013 670 670

centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

<5% tensio-actif non ionique, acide nitriloacétique

Contient parfums: (Limonene)

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
2-butoxyéthanol	203-905-0	111-76-2	10 - 20	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	5 - 10	Xn; R20/21/22 C; R34
Propane-2-ol	200-661-7	67-63-0	2 - 5	F; R11 Xi; R36 R67
Hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	2 - 5	Xn; R22 C; R35
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	Polymère.		2 - 5	Xn; R22 Xi; R41
Nitrioltriacétate de trisodium	225-768-6	5064-31-3	2 - 5	Xn; R22 Xi; R36
(R)-p-Mentha-1,8-diène	227-813-5	5989-27-5	0.5 - 1.0	R10 Xi; R38 R43
Ammoniac	215-647-6	1336-21-6	0.25 - 0.5	N; R50/53 C; R34 N; R50
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xn; R22
C; R34
Xi; R37
R43
R52/53

Risques pour la santé de l'homme : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures.
Irritant pour les voies respiratoires.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Inhalation : En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau.
Consulter un médecin immédiatement.

Traitements spécifiques : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Utiliser de la mousse ou des poudres chimiques sèches tout usage, pour éteindre. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.

Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

Petit déversement : Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer à une température se situant entre 0 et 40°C
- Matériaux d'emballage recommandés**
recommandés : Conserver dans l'emballage d'origine.

NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Nom des substances</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
2-butoxyéthanol	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002). Peau STEL: 246 mg/m ³ 15 minute/minutes. Forme: All forms STEL: 50 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms TWA: 98 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 20 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
2-aminoéthanol	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002). STEL: 15 mg/m ³ 15 minute/minutes. Forme: All forms STEL: 6 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms TWA: 7.6 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 3 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
propane-2-ol alcool isopropylique	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002). STEL: 1248 mg/m ³ 15 minute/minutes. Forme: All forms STEL: 500 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms TWA: 997 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 400 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
Hydroxyde de potassium	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002). CEIL: 2 mg/m ³ Forme: All forms

Contrôles de l'exposition

- Contrôles de l'exposition professionnelle** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains (EN 374)** : 1 - 4 heures: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile
- Protection des yeux (EN 166)** : Lunettes de sécurité. Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage
- Protection de la peau (EN 467)** : tablier de sécurité Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

- Aspect**
- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Vert.
- Odeur** : Ammoniacale

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 13.8 (100%)
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.

MURIL

Point d'éclair	: 37 °C (Coupe fermée) Le produit ne favorise pas la combustion.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Masse volumique	: 1.036 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Viscosité	: Dynamique: 4 cP
Densité de vapeur	: Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Produit stable en condition normale d'utilisation.
Matières à éviter	: Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les substances organiques et les acides. Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les métaux. Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les alcalins et l'humidité. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec la peau	: Corrosif pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	: Corrosif pour les yeux.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistence et dégradabilité

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets	: Les déchets doivent être éliminés. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
Classification des déchets	: Non applicable.

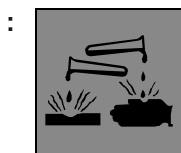
14. Informations relatives au transport**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	UN2924	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide, Isopropanol)	3	III	3, 8
Classe ADN	UN2924	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Potassium hydroxide, Isopropanol)	3	III	3, 8
Classe IMDG	UN2924	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Potassium hydroxide, Isopropanol)	3	III	3, 8

Veillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

Symbole/symboles de dangers



Corrosif

Contient

: 2-aminoéthanol
Hydroxyde de potassium
(R)-p-Mentha-1,8-diène

Mentions de risque

: R22- Nocif en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S23- Ne pas respirer les aérosols.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Belgique

: R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R35- Provoque de graves brûlures.
R36- Irritant pour les yeux.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique**Date d'impression : 28 Août 2006****Date d'édition : 28 Août 2006****Version : 3****Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe****Avis au lecteur*****Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.***